



VINGTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et ordre du jour
des organes permanents et des réunions*****Table des matières***

	<i>Page</i>
Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation.....	1
Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac	2
Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce.....	3
Réunion d'experts sur les normes du travail pour le secteur de la pêche.....	4
Colloque international des travailleurs sur le travail décent dans l'agriculture.....	4
Désignation de représentants du Conseil d'administration à diverses réunions.....	6
Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation	6
Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac	6
Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce.....	6
Réunion tripartite sur les défis à relever et les chances à saisir par les services publics.....	6
Cinquième Conférence sur le transport aérien dans le monde	6

Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation (Genève, 27-31 janvier 2003)

Invitation d'organisations intergouvernementales

1. Le Directeur général propose d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
 - Commission européenne;
 - Organisation arabe du travail.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

2. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
 - Union européenne des fédérations du personnel communal;
 - Association internationale des pompiers;
 - Conseil international des infirmières;
 - Fédération internationale des associations de spécialistes de la sécurité et de l'hygiène du travail;
 - Fédération internationale du personnel des services publics;
 - Internationale des services publics;
 - Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés;
 - Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.
3. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac (Genève, 24-28 février 2003)

Invitation d'organisations intergouvernementales

4. Le Directeur général propose d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Commission européenne;
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
- Fonds monétaire international;
- Centre du commerce international;
- Organisation des Nations Unies;
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;
- Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
- Banque mondiale;
- Organisation mondiale des douanes;
- Organisation mondiale de la santé;
- Organisation mondiale du commerce.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

5. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- International Tobacco Growers' Association;
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes;
- Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.

6. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

**Réunion tripartite sur les conséquences
pour l'emploi des fusions et acquisitions
dans le secteur du commerce**
(Genève, 7-11 avril 2003)

Invitation d'organisations intergouvernementales

7. Le Directeur général propose d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
- Union africaine;
 - Organisation arabe du travail;
 - Coopération économique Asie-Pacifique;
 - Commission européenne;
 - Association européenne de libre-échange;
 - Fonds monétaire international;
 - Centre du commerce international;
 - Organisation de coopération et de développement économiques;
 - Organisations des Etats américains;
 - Organisation des Nations Unies;
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
 - Programme des Nations Unies pour le développement;
 - Banque mondiale;
 - Organisation mondiale du commerce.

**Invitation d'organisations internationales
non gouvernementales**

8. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
- Confédération générale des syndicats;
 - Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales;

- Fédération internationale des femmes diplômées des universités;
- Internationale des services publics;
- Union Network International;
- Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.

9. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

Réunion d'experts sur les normes du travail pour le secteur de la pêche (Genève, 2-4 septembre 2003)

10. A sa 284^e session (juin 2002), le Conseil d'administration a décidé qu'une réunion d'experts sur les normes du travail pour le secteur de la pêche se tiendrait à Genève du 2 au 4 septembre 2003.

Ordre du jour

11. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
- Examen des questions à inclure dans une norme d'ensemble (une convention et une recommandation) concernant le travail dans le secteur de la pêche.
12. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour précité.***

Composition

13. Le Directeur général propose que la réunion regroupe huit représentants gouvernementaux, huit représentants d'organisations d'employeurs et huit représentants d'organisations de travailleurs.
14. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition précitée.***

Colloque international des travailleurs sur le travail décent dans l'agriculture (Genève, 15-18 septembre 2003)

15. Le programme et budget pour 2002-03 comprend une provision pour un Colloque international des travailleurs sur le travail décent dans l'agriculture. Cette provision permet de prévoir une réunion d'une durée de quatre jours, réunissant 40 représentants syndicaux. Le programme des réunions approuvé par le bureau du Conseil d'administration en novembre 2002 prévoit que ce colloque se tiendra à Genève du 15 au 18 septembre 2003.

- 16.** La réunion devrait se pencher sur les changements survenus dans le monde du travail, sur la mondialisation dans l'agriculture et sur la nécessité d'appliquer des politiques de développement durable et des mesures de réduction de la pauvreté en faveur des travailleurs agricoles, qui constituent la moitié des travailleurs de la planète; 40 pour cent d'entre eux (environ 440 millions) sont salariés. De nombreux travailleurs agricoles de par le monde, y compris les femmes et les enfants, travaillent souvent dans les situations d'emploi les plus précaires, sans aucune mesure de sécurité et de santé. Les normes de l'OIT, les droits fondamentaux des travailleurs inscrits dans la Déclaration, tels que la liberté d'association, la négociation collective, l'absence de discrimination et la protection contre le travail forcé et le travail des enfants sont d'une importance vitale pour ce groupe vulnérable de travailleurs agricoles et ruraux, à qui souvent on ne reconnaît aucun de ces droits; ces travailleurs ont aussi besoin d'un travail décent, car ils manquent des aliments nécessaires pour nourrir leurs familles, alors qu'ils produisent la nourriture pour le reste du monde. La réunion débattrait du rôle du mouvement syndical dans l'agriculture ainsi que des politiques internationales qui affectent les travailleurs agricoles.

Ordre du jour

- 17.** Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
1. L'impact de la mondialisation sur l'agriculture et la nécessité de donner une dimension sociale aux politiques de développement durables pour assurer leur succès.
 2. Examens des problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs dans l'agriculture tels que l'exclusion sociale, la pauvreté, la violation des droits fondamentaux, la précarité croissante des emplois, la migration et l'élaboration de stratégies visant à promouvoir l'Agenda du travail décent de l'OIT, ainsi qu'une agriculture durable, un développement durable et la sécurité alimentaire.
 3. Examen des stratégies visant à promouvoir la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, et la recommandation n° 192, 2001, qui l'accompagne.
 4. Mesures et plans d'action stratégiques pour examen par les syndicats.
- 18.** *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*

Composition

- 19.** Il est proposé que, comme cela est prévu dans le programme et budget, le colloque réunisse 40 représentants syndicaux, désignés après consultation avec le groupe des travailleurs du Conseil d'administration et provenant de pays industrialisés et en développement d'Afrique, des Amériques, de l'Asie et du Pacifique, d'Europe et des Etats arabes.
- 20.** Des efforts seront faits pour veiller à ce qu'au moins 30 pour cent des participants choisis soient des femmes, conformément à la politique du groupe des travailleurs en matière d'égalité entre hommes et femmes.
- 21.** *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

Désignation de représentants du Conseil d'administration à diverses réunions

Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation
(Genève, 27-31 janvier 2003)

22. Le Conseil d'administration voudra sans doute désigner son représentant, qui sera également président de la réunion précitée. Conformément à l'usage établi, c'est un membre employeur du Conseil d'administration qui devra être désigné.

Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac
(Genève, 24-28 février 2003)

23. Le Conseil d'administration voudra sans doute désigner son représentant, qui sera également président de la réunion précitée. Conformément à l'usage établi, c'est un membre travailleur du Conseil d'administration qui devra être désigné.

Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce
(Genève, 7-11 avril 2003)

24. Le Conseil d'administration voudra sans doute désigner son représentant, qui sera également président de la réunion précitée. Conformément à l'usage établi, c'est un membre gouvernemental du Conseil d'administration qui devra être désigné.

Réunion tripartite sur les défis à relever et les chances à saisir par les services publics
(Genève, 19-23 mai 2003)

25. Le Conseil d'administration voudra sans doute désigner son représentant, qui sera également président de la réunion précitée. Conformément à l'usage établi, c'est un membre employeur du Conseil d'administration qui devra être désigné.

Cinquième Conférence sur le transport aérien dans le monde
(Montréal, 24-29 mars 2003)

26. A sa 283^e session (mars 2002), le Conseil d'administration a décidé d'envoyer une délégation du Conseil d'administration à la conférence précitée.

27. Le Conseil d'administration voudra sans doute désigner ses représentants.

Genève, le 19 novembre 2002.

Points appelant une décision:

- paragraphe 3;
- paragraphe 6;
- paragraphe 9;
- paragraphe 12;
- paragraphe 14;
- paragraphe 18;
- paragraphe 21;
- paragraphe 22;
- paragraphe 23;
- paragraphe 24;
- paragraphe 25;
- paragraphe 27.